



## COMpte RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N° 18

**DATE / HEURE :** Mardi 14 Décembre 2021 à 20h30 à la Salle des Fêtes

**PRESENT(S) :** D.GEAY – P. COLOMBAT – O. BRAGARD - F. MARTEIL – J.P. THIMONIER – S. CRETIN – F. ALLERA – J.M. GIRARDET – D. PATUREL – M.L COUDOUR – C. JAGNEAUX – F. CHAMBOST – G. ALEX – E. VIGNON – L. FOX - S. PARDON

**Absents ayant donné pouvoir :** Aurélien DADOLLE à Frédéric MARTEIL – Séverine PIZAY à Odile BRAGARD - Aurélie METAYER à Marie-Laurence COUDOUR - Rémi JACQUET à Frédéric MARTEIL.

### **ORDRE DU JOUR :**

Approbation du compte-rendu du Conseil N° 17

### **DELIBERATIONS :**

N° 84-21 : TRANSFERT DE LA ZA LAFAYETTE A LA COPLER : Le Conseil Municipal APPROUVE les nouvelles conditions financières et patrimoniales du transfert en pleine propriété de la ZAE Lafayette. AUTORISE le Président de la CoPLER à engager toutes les démarches nécessaires au transfert patrimonial de la Zone Lafayette, et à signer l'acte correspondant, sous condition d'un montant total de frais maximum de 100.000 € HT.

Vote 16 Pour et 3 Abstentions.

N° 85-21 : CONVENTION DE MUTUALISATION AVEC LA COPLER (01/2022-12/2024) : Le Conseil AUTORISE à l'unanimité Mme le Maire à signer la convention de mutualisation pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup>/01/2022.

N° 86-21 : DEMANDE D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION SUR L'ENVELOPPE DE SOLIDARITE DEPARTEMENTALE – PROGRAMME 2022 : Le Conseil VALIDE à l'unanimité le projet de changement d'ouvertures à la salle d'évolution pour un montant de 26.025,86 € HT et SOLLICITE l'attribution de l'enveloppe de solidarité du Département ainsi que d'autres subventions qui pourraient être accordées au titre de cette réalisation.

N° 87-21 : DEMANDE D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION SUR L'ENVELOPPE D'AIDE TERRITORIALISEE DU DEPARTEMENT – PROGRAMME 2022 : Le Conseil VALIDE le projet d'agrandissement du restaurant scolaire et la rénovation énergétique de la toiture de la bibliothèque pour un montant de 191.125 € HT. Il sollicite l'attribution d'une subvention sur l'enveloppe d'aide territorialisée du Département et DIT que d'autres subventions pourront être demandées.

N° 88-21 : ADHESION AU SERVICE DE SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE WEB : GEOLOIRE 42 : Le Conseil DECIDE d'adhérer à GEOLOIRE 42

N° 89-21 : ADHESION AU MARCHE GROUPE DU SIEL POUR LE GAZ : Le Conseil APPROUVE à l'unanimité l'adhésion de la Commune au groupement d'achat de Gaz Naturel.

N° 90-21 : MODIFICATION DE CLASSEMENT D'UNE VOIE RURALE EN VOIE COMMUNALE : Le Conseil DECIDE le classement du Chemin des Crêts/Ronfin (ancien CR 72) dans la voirie communale.

N° 91-21 : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LES CHEMINS DU PASSE » : Le Conseil APPROUVE le renouvellement de cette convention valable du 01.06.2018 pour se terminer le 31.05.2033.

N° 92-21 : PLAN DE FORMATION INTER-COLLECTIVITES DE LA LOIRE 2022-2024 AU PROFIT DES AGENTS DE LA COMMUNE : Le Conseil APPROUVE le plan de formation pluriannuel proposé par le Centre de Gestion de la Loire.

N° 93-21 : OCTROI D'UN PRESENT AUX AGENTS COMMUNAUX A L'OCCASION DES DEPARTS A LA RETRAITE : Le Conseil VALIDE le principe d'un cadeau offert aux agents communaux qui partent à la retraite.

N° 94-21 : ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 : Le Conseil DECIDE à l'unanimité d'ouvrir sur l'exercice 2022 des crédits d'investissement dans la limite du ¼ du budget précédent, pour financer, hors restes à réaliser l'exécution comptable d'une liste d'opération présentée en séance.

N° 95-21 : BUDGET ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N° 1 - Le Conseil ADOPTE la DM N° 1.

N° 96-21 : BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE N° 5 : Adoptée à l'unanimité.

N° 97-21 : BUDGET COMMUNAL : DEPENSES A IMPUTER AU C/6232 « FETES ET CEREMONIES » : Le Conseil DECIDE d'affecter au C/6232 l'ensemble des biens, services, objets et denrées diverses ayant trait aux fêtes et cérémonies nationales et locales officielles. DIT que tout autre frais lié à une manifestation non mentionnée ci-dessus sera imputée au C/ 6257.

N° 98-21 : BUDGET COMMUNAL : EXERCICE 2021 : ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES : Le Conseil ADMET en non-valeur les titres de recettes de la liste présentée en séance pour un montant total de 361.79 €.

N° 99-21 : INTEGRATION DES RESEAUX, DE L'ACCES et de la PARCLLE DU BASSIN DE RETENTION DU LOTISSEMENT LES CHAUMETTE DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE : Le Conseil APPROUVE cette intégration. Il demande l'autorisation d'accéder dans les propriétés privées grevées de servitudes de tréfonds en cas de nécessité d'intervention technique. L'acte sera passé à l'étude notariale. Les frais seront à la charge de M. CHAUMETTE.

N° 100-21 : RECENSEMENT DE LA POPULATION : DU 20/01 AU 19/02/2022 : Le Conseil DECIDE de la création d'un poste de Coordonnateur Communal, et de 4 postes d'Agent Recenseur. Il fixe le montant de la rémunération des Agents Recenseurs à 1.700 € brut par personne.

N° 101-21 : DEGREVEMENT EXCEPTIONNEL DE 2 LOYERS DANS LES LOGEMENTS COMMUNAUX : Le Conseil VALIDE le dégrèvement exceptionnel de 50 € au profit de 2 locataires.

N° 102-21 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX ECOLES : Le Conseil ATTRIBUE une subvention de 300 € aux 2 écoles pour l'organisation d'un spectacle.

N° 103-21 : RAJOUT DE 2 DELIBERATIONS A L'ORDRE DU JOUR

N° 104-21 : BUDGET COMMUNAL – REGULARISATION DES AMORTISSEMENTS FAITS A TORT : Le Conseil AUTORISE la Trésorerie à procéder à la régularisation non budgétaire des amortissements faits à tort.

N° 105-21 : ASSAINISSEMENT – PROGRAMME 2022 : CHOIX DE L'ENTREPRISE LAISSE A LA SOUVERAINETE DE LA C.A.O. : Le Conseil DONNE POUVOIR à la Commission d'Appel d'Offres afin de retenir l'entreprise la mieux-disante.

#### QUESTIONS DIVERSES :

- Retour sur la réunion « Assainissement » de la veille avec OXYRIA.  
L'étude et l'analyse technique des offres sont en cours.

#### *POINT COPLER :*

- D. GEAY expose au Conseil : ACTIPUBLIC est le Cabinet retenu pour réaliser un pacte de gouvernance (financier et fiscal). Il s'agit d'un document qui a pour but d'associer les Conseils Municipaux. Une étude sera faite concernant notre Budget afin de connaître notre capacité à investir pour réaliser nos projets. Prochaine rencontre le 18 Janvier 2022 à 18 h 15 pour rencontrer la personne de ACTIPUBLIC. Un séminaire est programmé le 6 Mars à 19 h.
- Réunion avec l'Architecte du Cabinet EQUILIBRE de la Copler concernant le devenir de la Maison BECAUD.

#### *POINT COMMUNE :*

- Les plans de l'Ondine 2 ont été présentés récemment : il s'agit de 10 logements avec accès PMR et 5 garages.

#### *POINT FINANCES :*

- Un excédent de Fonctionnement de 387.305 € pourrait être reporté sur le Budget 2022. Cela permettra une capacité d'investissement intéressante.
- Jeudi à 9 h réunion avec OXYRIA relative au projet d'aménagement de la traversée de l'agglomération.
- Nadège BRIZARD débutera le Lundi 3 Janvier 2022 dans l'équipe de Denis.
- C.M.E. du 27/11/2021 : les enfants et leurs familles ont été très contents. La création de leur logo est en cours. On remarque une très grande sensibilisation au nettoyage de la nature.

**PROCHAINE REUNION DE CONSEIL FIXEE LE LUNDI 17 JANVIER 2022 à 20 h 30**